

**NOTE D'INFORMATION/CONSULTATION CONFIDENTIELLE DU COMITE SOCIAL ET
ECONOMIQUE SUR LE PROJET DE RECLASSEMENT DE MONSIEUR MICHEL JEAN-ROBERT,
SALARIE DECLARE INAPTE A SON POSTE DE TRAVAIL PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL
PROCEDURE D'INAPTITUDE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE**

Nous vous rappelons que les membres du Comité Social et Economique sont tenus à une obligation de confidentialité.

La présente note vise à informer les membres du CSE, dans la perspective de leur consultation sur le projet de reclassement à la suite d'un avis d'inaptitude professionnelle, émis par le médecin du travail, à l'égard de Monsieur MICHEL Jean-Robert.

I. EXPOSE DE LA SITUATION DU SALARIE

- Age : 58 ans et 6 mois
- Date d'entrée : 10 novembre 2000, avec reprise d'ancienneté au 10 août 2000.
- Ancienneté : 25 ans et 1 mois.

II. PARCOURS PROFESSIONNEL

Monsieur MICHEL Jean-Robert a été engagé en contrat à durée indéterminée en qualité « d'employé de commissariat hôtelier » à compter du 10 novembre 2000, avec une reprise d'ancienneté au 10 août 2000. Il occupe, au dernier état, le poste d'aide chauffeur (coefficient 185), au sein du service Transport.

III. FICHE D'INAPTITUDE

1. Etude de poste

L'étude de poste ainsi que l'étude des conditions de travail ont été effectuées par le docteur LE THAI Bao.

2. Visite médicale

La visite médicale de Monsieur MICHEL Jean-Robert a eu lieu le 04 mai 2023.

Au terme de cette visite médicale, le médecin du travail, Docteur LE THAI Bao, a émis l'avis suivant concernant Monsieur MICHEL Jean-Robert :

« Inapte définitif au poste d'aide chauffeur du fait des restrictions médicales :

- **Port de charges sup à 5 kgs**
- **Mouvements des bras au-dessus de 90°**
- **Pas de position debout prolongée**

Selon ma connaissance des postes disponibles, serait apte par exemple sur un poste tel que contrôleur. Une formation pourrait être proposée pour un poste de bureau administratif ».

IV. EXAMEN DES POSSIBILITES DE RECLASSEMENT

A réception de cet avis d'inaptitude et conformément à nos obligations légales, nous avons entamé des démarches liminaires aux fins de reclassement de Monsieur MICHEL Jean-Robert. Ces recherches ont été effectuées au sein de notre établissement, mais également au sein de la Société SERV AIR SA ainsi que des filiales du groupe auquel appartient l'entreprise.

Nos recherches ont porté sur les tous les postes en CDI ou en CDD, correspondant aux préconisations du médecin du travail et aux qualifications de Monsieur MICHEL Jean-Robert, au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutation, aménagement, adaptation ou transformation de postes de travail et/ou aménagement du temps de travail.

A l'examen de l'ensemble des possibilités étudiées dans le cadre des différents échanges que nous avons eus avec les Responsables RH de l'entreprise et du groupe, ainsi qu'avec les managers concernés par les postes disponibles, nos recherches exhaustives et approfondies ont permis d'identifier le poste disponible suivant :

- **Opérateur(trice) de montage, coefficient 165, au sein du service Production Alimentaire.**

Nous avons de nouveau sollicité le médecin du travail par courriel et nous lui avons soumis la proposition de poste de reclassement indiquée ci-avant, dans le but de recueillir son avis sur la compatibilité de ce poste avec les capacités de travail restantes de Monsieur MICHEL Jean-Robert.

Le médecin du travail, Docteur BOUHEDDI Ghania, nous a répondu par courriel dans les termes ci-après :

« En se basant sur cet avis d'inaptitude formulé dans ces termes, et en connaissance des caractéristiques de l'activité d'un opérateur de montage ainsi qu'en se référant à l'ensemble des données médicales rapportées dans le dossier médical de Monsieur MICHEL et qui était transcrites jusqu'à sa dernière date de Visite médicale en mai 2023, a priori le poste de reclassement proposé comme « opérateur de montage » tant qu'il respecte les restrictions mentionnées sur son avis d'inaptitude, donc : pas de port de charges de plus de 5 kg, pas de surélévation des bras au-dessus de la ligne des épaules et sans position debout prolongée », il me semble convenir comme poste de reclassement ».

V. FONDEMENT ET OBJET DE LA CONSULTATION

Nos recherches exhaustives et approfondies de reclassement ayant été fructueuses, les membres du CSE sont appelés à rendre leur avis sur le projet de reclassement de Monsieur MICHEL Jean-Robert.